



Bulletin Municipal

N° 18



St-Louis en-l'Isle

budgets/finances

infos...

vie sociale

associations

état civil

2018

le mot du Maire

*Ludoviciennes, Ludoviciens,
Chers concitoyens,*

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter tous ses vœux de bonne et heureuse année, de bonne santé et de bonheur. Que vos projets petits et grands, se concrétisent. Que vous puissiez surmonter les difficultés qui vous préoccupent. Que vos espoirs s'ouvrent sur des perspectives porteuses d'avenir pour vous-même et vos proches.

J'ai souhaité commencer mon propos en ayant une pensée chaleureuse pour toutes les personnes qui sont dans la difficulté, pour celles qui souffrent, celles qui luttent contre la maladie. En ayant une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2017, et assurer de ma profonde compassion leurs familles.

En la matière, comme vous le savez, j'ai moi-même perdu un être cher au cours de l'année 2017. Cet évènement malheureux a été pour moi l'occasion d'être submergé par un grand élan de soutien de la part de beaucoup de personnes et en particulier de beaucoup de gens de SAINT LOUIS.

J'ai été très touché par cette manifestation de solidarité, et je vous en remercie tous. Elle me fait dire qu'aujourd'hui, il est possible de nous engager dans la promotion des nécessaires solidarités qui feront reculer la misère, la violence, feront avancer les tolérances, bref, nous redonneront à tous confiance en l'avenir.

2017 aura été marquée par des élections en cascade, mais aussi par la disparition de personnages emblématiques, puisque nous ont quittés Simone Veil, Jean d'Ormesson, Johnny Hallyday, et quelques autres, j'y associerais France Gall même si c'était tout début 2018. Toutes des personnalités marquantes ou des amis de la vie française qui ont su à leur façon nous inviter à positiver notre existence.

« Je crois que si je passe pour l'écrivain du bonheur, c'est parce que je pense qu'il faut être heureux en dépit de tout le reste. » Disait Jean D'Ormesson.

Simone VEIL quant à elle a toujours défendu un monde fondé sur le respect de l'homme et de sa dignité.

D'autres ont su nous inviter d'une manière

différente à embrasser le bonheur de vivre, en chanson par exemple, nous demandant de « Vivre pour le meilleur », nous poussant à toujours rechercher « L'envie d'avoir envie » ou bien à dénicher ce quelque chose « Qui nous fait sentir étrangement bien ».

2017 aura été, plus localement l'année de la naissance d'une nouvelle communauté de communes : Isle et Crempse en Périgord. Forte de 28 communes pour 15 000 habitants.

Après des débuts hésitants, liés à la lourdeur administrative d'une telle structure se mettant en mouvement, chacun a pris la mesure de l'importance des enjeux qui se présentaient à lui, et nul doute que 2018 sera la concrétisation de nombreux projets déjà mis à l'étude. Je fais confiance à notre Présidente pour que notre Communauté de communes rayonne sur l'ensemble du périmètre de son territoire.

Une des premières mesures de cette nouvelle entité a été l'harmonisation des taux en ce qui concerne la taxe d'habitation et les taxes foncières. Dans un souci d'assurer la neutralité fiscale des ménages, la commune de Saint Louis en l'Isle a décidé de baisser ses taux d'imposition (de la même valeur que l'augmentation des taux communautaires). La Communauté de Communes nous versant en compensation le manque à percevoir.

Le total de l'impôt prélevé auprès du contribuable reste ainsi identique.

2017 aura été aussi une année pleine pour notre petite commune, et en réaffirmant la nécessité pour un Maire de pouvoir s'appuyer sur ses collègues du conseil municipal, adjoints et conseillers, je tiens à dire que c'est un grand réconfort pour moi de pouvoir compter sur eux, je les en remercie.

Coté travaux, un article dans ce bulletin y est consacré, rédigé avec précision par mon

**« Je crois que si je passe pour l'écrivain du bonheur, c'est parce que je pense qu'il faut être heureux en dépit de tout le reste. »
disait Jean D'Ormesson.**

premier adjoint, Jean Luc, en charge du dossier.

J'en profite juste pour dire combien le travail de nos employés communaux, est primordial. Ils sont nos collaborateurs indispensables à la vie de notre commune. Je tiens à

remercier, celles et ceux qui travaillent ou qui ont travaillé pour notre commune sans qui elle ne serait pas : Florence, Nathalie, Amélie, Ingrid, Régis, Jérémy notre emploi avenir, mais aussi Richard, à qui nous souhaitons une retraite paisible, Nathalie maintenant cantinière à Beupouyet, sans oublier Mikael qui a assuré un remplacement efficace cette année.

Coté activités, nous avons organisé pour la deuxième année consécutive le « REPAS DES AINES », au mois de décembre dernier. Réservé aux habitants de 65 ans et plus, cette journée a été un bon moment de partage, de convivialité et a participé amplement au mieux vivre ensemble. L'opération est d'ores et déjà reprogrammée pour cette année.

Sur la question des rythmes scolaires, le conseil d'école a finalement décidé de revenir à la semaine de 4 jours et cela, à l'unanimité. Pour ma part, je considère que cette réforme a demandé beaucoup d'efforts aux communes pour une expérience finalement assez courte. Comme quoi, les décisions de l'Etat peuvent avoir des conséquences lourdes pour les collectivités en particulier du point de vue financier. Nous avons bien entendu d'autres exemples en tête.

« Faire et défaire, c'est toujours travailler »... mais quand même, j'ai une pensée pour Amélie et Ingrid qui ont fait preuve d'un grand professionnalisme auprès des enfants et pour qui j'espère qu'un reclassement sera possible au sein de leur collectivité de rattachement. De ce point de vue-là, je suis un peu amer !

C'est dans un contexte de baisse démographique récurrente pour le département de la Dordogne que notre école continue d'exister.

Grâce aux municipalités successives qui ont fait de l'école leur priorité, Saint Louis s'est doté d'un outil pédagogique qui n'a rien à envier à celui des grandes agglomérations.

Avec une directrice très impliquée qui mérite toute ma gratitude, notre regroupement pédagogique avec Sourzac présente une bien fière image.

Nos écoles rurales restent un atout pour nos villages dans l'objectif de faire venir de nouvelles familles. Préservons-les.

Coté associations, Michel notre Président du Foyer Rural nous quitte pour rejoindre sa région d'origine, je tiens à le remercier au nom du Conseil Municipal pour son investissement, sa passion, et à l'assurer, ainsi qu'à son épouse, qu'ils laisseront un excellent souvenir parmi nous.

C'est avec satisfaction qu'en août 2017, nous avons acté, avec mon collègue maire de Douzillac, la naissance de l'entente DOUZILLAC/SAINT LOUIS ; et oui, le foot à Saint Louis, c'est reparti !

C'est grâce à une nouvelle jeune génération de joueurs, pour la plupart issus du cru local que le projet s'est concrétisé. Merci à Emeric, Rodolphe, Benjamin, Grégory, Quentin, Hugo et à tous les autres pour avoir fait revivre le foot à Saint Louis.

Pour terminer, et après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants que je remercie d'avoir choisi Saint Louis comme lieu de résidence, je souhaitais vous dire que notre engagement, mon engagement, est total auprès et avec vous tous les jours.

Mon souhait est de bâtir un village où il fait bon vivre, dans le respect des autres, car c'est une condition essentielle au bon fonctionnement de tout collectif et donc d'un village, j'y consacre toute mon énergie soyez en assurés.

Alors, meilleurs vœux pour cette année 2018, nous vous souhaitons sincèrement santé, réussite dans vos projets et que notre village contribue à vous apporter par sa qualité de vie, son environnement, tout le bonheur auquel vous pouvez aspirer.

Le maire, Jean Luc MASSIAS

La fiscalité

La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord a mis en place des taux uniques en ce qui concerne la taxe d'habitation et les taxes foncières. Initialement bas sur le Mussidanais par rapport au Villambardais, ces taux ont été majorés sur le territoire du Mussidanais.

Ainsi, pour assurer la neutralité fiscale des ménages, la commune de Saint Louis en l'Isle a décidé de baisser ses taux d'imposition (de la même valeur que l'augmentation des taux communautaires). La Communauté de Communes nous versant en compensation le manque à percevoir.

Le total de l'impôt prélevé auprès du contribuable reste donc identique.

Extrait du CR du 7 avril 2017

TAUX D'IMPOSITION POUR FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le conseil municipal décide de baisser les taux des taxes directes afin de compenser la hausse des taxes de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord
Elles s'élèvent respectivement à :

taxe	taux 2016	variation du taux	taux 2017
Taxe Habitation*	16,94%	-0,77%	16,17%
Taxe Foncier bâti	16,85%	-0,40%	16,45%
Taxe Foncier non bâti	51,61%	-6,99%	44,62%

Budget... 2017

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 287 056.12 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 139 077.18 €

Le budget total de la commune s'élève à 426 133.30 €.

QUELQUES DONNÉES :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Impôts et taxes.....	109 132.95 €
Dotations et participations	66 050.06 €
Remboursement sur rémunération du personnel ...	11 783.60 €
Résultat reporté de 2016	73 901.12 €

Dépenses

Charges à caractère général	64 891.51 €
Charges de personnel	93 608.39 €
Virement à la section investissement	26 255.09 €
Contribution aux syndicats (DFCI-SIVOS-Mission Locale) ...	2 551.84 €
SDIS	6 630.49 €
Subventions aux associations	3 280.70 €

INVESTISSEMENT

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ :

Trottoirs	23 406 € HT
Porte entrée foyer rural	3 754 € HT
WC handicapés foyer rural	790 € HT
Place PMR stade	1 830 € HT
TOTAL	29 780 € HT

Financement 30% DETR(Etat), 40% CD24, 15% CCICP, 15% Autofinancement.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Financement 7 000 € CCICP (sur voirie intercommunale).

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ELECTRIQUE MADILLAC / LES CADETS : ...

ACHAT DÉBROUILLEUSE :

TRAVAUX DE RÉGIE :

Pose d'un drain RD3 E5	772 € TTC (634€ HT)
Création de 2 arrêts de bus Les Cadets et Ferrandie	534 € TTC (445€ HT)
Plantation arbres foyer rural	450 € TTC (634€ HT)
Aménagement atelier	2 134 € TTC (1 778€ HT)
Aménagement WC handicapés foyer rural	1 044 € TTC (870€ HT)



TRAVAUX

Voici le temps de faire le récapitulatif des travaux effectués sur notre commune en 2017, que ce soit en régie (par les employés de la commune) ou par des entreprises.



Tout d'abord sur le dossier ADAP (agenda d'accessibilité programmée), les travaux de réhabilitation du bourg et de ses cheminements direction Sourzac, ancienne usine et restaurant scolaire, ont été finalisés par l'entreprise Lopez pour la somme de 23 400 euros HT. La

sécurisation du bourg se terminera par la réalisation de trottoirs en direction du séchoir ainsi que par la création d'un « haricot » afin de faire ralentir les véhicules venant du passage à niveau, ces travaux débiteront au printemps.

Toujours dans le dossier ADAP, des toilettes pour handicapés ont été réalisées au Foyer Rural par l'entreprise Sierra pour le gros œuvre (cloisons, peinture, carrelage) pour la somme de 790 euros HT et



Régis a effectué tous les travaux de plomberie ainsi qu'un aménagement devant le foyer pour une meilleure accessibilité. Enfin l'entreprise DIFAB a remplacé la porte d'entrée qui correspond aux normes actuelles pour la somme de 3754 euros HT.

Le stade a eu aussi droit à son ravalement, la porte des toilettes a été mise aux normes, les bâtiments repeints (en espérant que les utilisateurs respectent les lieux et le travail effectué) ainsi que le renforcement des piliers, tout ceci effectué en régie par Mikael,

Jérémy et Régis. Une place PMR a été réalisée par l'entreprise Laurière pour la somme de 1830 euros HT, auquel il faut rajouter 63 euros de signalisation.

Un nouvel abri de bus (réalisé par Régis pour 238 euros) a été installé à Ferrandie pour le plus grand bonheur des écoliers. Pour mémoire, ils devaient se rendre dans le bourg pour prendre les transports



scolaires et de fait, traverser la voie ferrée. L'objectif est atteint : une sécurité accrue pour les écoliers.

Des travaux de goudronnage sur la voirie communale de Ferrandie mais aussi sur le secteur « les Cadets / Madillac » ont été réalisés par l'entreprise Laurière pour la somme de 12768 euros HT.

Des travaux sur la voirie intercommunale (routes intercommunales entretenues et financées par la communauté des communes) dans le même secteur ont suivi.

Le SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne) a renforcé le secteur de Madillac/Les Cadets. Un drain pour absorber les eaux de pluies du bourg a été créé par l'entreprise Lopez d'une part et en régie d'autre part, en prolongement de la route D3E5 (direction Sourzac) pour la somme de 772 euros TTC.

Nous avons renouvelé le matériel de débroussaillage auprès de l'entreprise Inchauspé pour 720 euros.

La cour d'école a été sécurisée par l'installation d'un nouveau portail et des barrières plus esthétiques.

Le puit se situant à côté du local des cantonniers

a retrouvé son utilité pour le plus grand bonheur des fleurs et de Michel grâce à l'installation d'une pompe (si ce puit pouvait nous raconter toutes les discussions qui ont eu lieu...).

D'autre part vous aurez remarqué la plantation de



dix muriers platanes le long du Foyer Rural achetés chez Monsieur Duponteil pour la somme de 450 euros... expérience à poursuivre ?

Pour mémoire, nous renouvelons la mise en place pour la période estivale des housses pour les poubelles collectives ainsi que la distribution raisonnée, en mairie, de sacs pour poubelle individuelle.

Nous avons fait le tour des réalisations sur notre commune, il en reste : gouttières de l'église et du local cantonniers, la pose « obligatoire » d'une membrane défense incendie pour le secteur « Les Graves, Ferrandie, Terre Soleil », la toiture du local des associations etc...

Enfin je tiens à remercier tous les acteurs qui travaillent ou qui ont travaillé pour notre commune sans qui elle ne serait pas : Régis, Jérémy, mais aussi Richard, à qui nous souhaitons une retraite paisible, sans oublier Mikael et bien sur notre inégalable Michel.

Et comme je dis ... *ainsi Saint Louis continue d'avancer*

Jean-Luc Robert



FOYER RURAL

Dans la feuille de route confiée au Président du Foyer Rural, Michel VANHOLDERBEKE, et à son équipe, lors de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2017, figurait la nécessité de définir un nouveau règlement intérieur de location du Foyer Rural, dans le but d'améliorer sa gestion au quotidien.

CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE :

- la location se fait auprès de la mairie (contrat/calendrier)
- la location inclut uniquement le samedi et le dimanche
- la location est effective après dépôt des chèques de location et caution à la mairie
- parrainage obligatoire d'un habitant de Saint-Louis pour les locataires extérieurs
- les clés sont à retirer en mairie le vendredi après-midi et à restituer lundi après-midi au plus tard. Après la vérification de la salle et inventaire des matériels mis à disposition (tout élément de vaisselle manquant ou cassé sera facturé 2 euros, tout autre matériel dégradé sera facturé au prix de sa réparation ou de son remplacement), après quoi seulement, la caution sera rendue en mairie, aux heures d'ouverture.

Tarifs	Habitants de la commune et leurs enfants / associations extérieures	Autres particuliers	Associations de Saint-Louis
Été (du 16 avril au 14 octobre)	120 €	210 €	GRATUIT
Hiver (du 15 octobre au 15 avril)	130 €	230 €	
Caution	150 €	150 €	

Ajoutons que nous avons procédé au **renouvellement complet des assiettes, couteaux, cuillères, fourchettes, verres.**

De son côté, la Mairie a affecté un personnel municipal compétent à l'entretien de la salle que nous remercions vivement, en la personne d'Amélie.

Parallèlement, **le Point Rencontre** a poursuivi ses activités de création les lundis et jeudis après-midi (atelier centre-bourg), et **l'association Inter-Generations**, voulue par Patrick PEUVREZ, a été interrompue faute d'un nombre suffisant de participants. **Zumba et Taïchi** sont également pratiqués avec assiduité.

QUELQUES ÉLÉMENTS FINANCIERS DONNÉS PAR NOTRE TRÉSORIER ERIC MOREAU.

RECETTES 2017

Location de la salle du Foyer reversée à l'association	2 270 €
Fête annuelle bénéfice net (dont subvention mairie 1200 €)	1 376 €
Concert jazz entrées	890 €
Subvention CCICP concert	400 €
Subvention CD 24 concert	400 €

DÉPENSES 2017

Achat vaisselle	303 €
Achat bouteilles de gaz	201 €
Frais concert jazz	1 077 €

RÉSULTATS 2017 : Compte courant Foyer 4 114,44 € / Compte Point Rencontre 784,29 € / Compte livret A 3 680,79 €

DÉPART DE NOTRE PRÉSIDENT MICHEL VANHOLDERBEKE.

Michel et son épouse rejoignent leur région d'origine. Au nom de tous les membres du Foyer, je tiens à remercier Michel de son investissement total au service de notre association pour laquelle il se passionnait, et à l'assurer, ainsi qu'à son épouse, qu'ils laisseront un excellent souvenir parmi nous.

Il appartiendra donc à la nouvelle équipe et à son Président(te), issus de l'Assemblée Générale du lundi 29 janvier 2018, d'écrire une nouvelle page de l'histoire du Foyer Rural de Saint Louis en l'Isle.

Le secrétaire, JPP.

ANNÉE ÉCOULÉE

- Bourse aux plantes et expo ■ Concert de jazz
- Fête locale ■ Journées du Patrimoine
- Marché de l'Avent ■ Soirée décorations de Noël

ont jalonné l'année 2017 avec un certain succès



Dernière minute, lors de l'assemblée générale du 29 janvier, un nouveau bureau a été élu :

- **Présidente :** Mme Marie Lyoen
- **Vice-président :** Mr Combourg Gérard
- **Vice-présidente :** Mme Coustillas Patricia

Les autres membres du bureau sont reconduits dans leurs fonctions.

Le repas des aînés :

La municipalité a reconduit cette année son invitation aux aînés de la commune. Une journée de fête s'est donc déroulée le dimanche 10 décembre à la salle du Foyer Rural. Un bon moment pour tous passé dans l'ambiance magique de Noël.

Des personnes heureuses de se retrouver, un sapin, des décorations scintillantes, des chocolats, des pâtes de fruit, un repas de fête, un peu de musique et voici les clés d'une parenthèse chaleureuse et conviviale au cœur de la grisaille de l'hiver.

Chacun a pu profiter de son voisin ludovicien, échanger anecdotes et souvenirs, chanter et danser s'il le souhaitait.

En fin d'après-midi, la municipalité ravie donnait rendez-vous aux aînés de la commune fin 2018.



février 2018

INFOS... INFOS...

Fleurissement du bourg :



Depuis 2005 le bourg de saint louis en l'Isle se pare de fleurs au printemps. Cette année 2017 le géranium fut à la fête. Hélas, il a attiré la convoitise. Comme vous l'avez peut-être remarqué, pendant plusieurs jours ces derniers avaient disparus. Eh oui, nous avons eu la visite d'une personne qui les a trouvés à son goût, et dans la nuit, nous a tout simplement emporté toutes les fleurs ainsi que leurs supports. Heureusement, quelques jours après nous avons pu les récupérer, la gendarmerie ayant mis la main sur le lot lors d'un contrôle, merci à eux.

Nous n'avons pas pu cette année continuer l'affiliation à l'organisme Villes et Villages Fleuris, ne pouvant répondre à leurs critères dans l'immédiat. Ce n'est que partie remise et nous espérons bien nous affilier de nouveau dans le futur car un renfort en la personne de Jérémy est arrivé. Cette année encore nous organiserons une bourse aux plantes et comptons sur vous pour faire quelques plants à échanger ce jour-là.

Michel Imbeaux.



LE FOOT A SAINT-LOUIS : C'EST REPARTI !

L'entente DOUZILLAC/SAINT LOUIS vous souhaite une bonne et heureuse année 2018. Après une interruption d'une année, grâce à une entente avec la commune voisine de Douzillac, le stade des Loges a pu de nouveau vibrer sous les exploits d'une nouvelle jeune génération de joueurs, pour la plupart issus du cru local. Après des débuts timides en brassage « départemental 4 », notre 2^{ème} place au classement final de notre poule, nous a permis d'intégrer en seconde phase la division « départemental 4 élite » où nous jouons d'ores et déjà les premiers rôles. L'équipe 2 quant à elle évolue dans un championnat à 8 avec de réelles ambitions pour la suite.



TAP

Depuis quelques années maintenant nos animatrices TAP (temps d'activité périscolaire), Amélie Lefebvre et Ingrid Mullier, œuvrent pour proposer aux enfants de l'école



de St Louis des activités culturelles, sportives et des loisirs créatifs. Cette année encore, dans ce cadre, les enfants ont pu bénéficier d'animations ludiques. Ainsi, pour Halloween ils se sont transformés en petit pâtissiers pour fabriquer de délicieux et monstrueux petits gâteaux en forme d'araignées.

état civil

Naissance

Layna Helfriech le 5 janvier 2017

Joey Gatti le 9 février 2017

Hélerryna Gourdin-Delmas le 7 avril 2017



Mariage

Emilie Bouchard et Jason Casilli le 3 juin 2017

Jacqueline Bonin et Brian Marson le 11 août 2017



Décès

Yvonne Grezy née Fourgeaud le 11 février 2017

Camille Verplancke le 20 avril 2017

Monique Libaud née Chauvet le 9 juillet 2017

Rigaud Marie-Louise née Helvic le 15 août 2017

Emilienne Massias née Mazière le 6 novembre 2017



La présidence est assurée par Hugo pour Saint Louis et par Morgan pour Douzillac, avec un œil bienveillant de Charlie, toujours fidèle au poste. Si vous avez la passion de ce sport, n'hésitez pas à nous rejoindre, joueurs, dirigeants, et ainsi nous aider à porter haut les couleurs de l'entente. Bonne année à tous.

Hugo

Et si on parlait fibre...



Dans le cadre du programme d'aménagement numérique en Dordogne, le Syndicat Mixte Périgord Numérique a prévu de réaliser des modernisations de sous répartiteurs en amenant la fibre optique par une opération de Montée en Débit.

Pour notre commune, l'armoire du centre bourg va faire l'objet d'une montée en débit lors de la 5^{ème} vague des opérations dont les études vont avoir lieu à partir de janvier 2018 et les travaux entre avril et août 2018. Pour information le NRA (Nœud de raccordement d'abonnés) de rattachement est Mussidan. De plus une fois les travaux effectués, il faudra attendre les étapes de mise en service menées par Orange qui amène à une opérationnalité de la montée en débit pour début 2019.

Urbanisme :

La commune de Saint Louis en L'isle est dotée d'une carte communale approuvée par arrêté préfectoral en date du 28/12/2012 ainsi que d'un plan de prévention des risques inondation (PPRI) approuvée par arrêté préfectoral en date du 06/07/2009.

□ **La carte communale** délimite les secteurs où **les constructions sont autorisées (secteur U)** et les secteurs où **les constructions ne sont pas admises (secteur N)**, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination (grange en habitation par exemple), de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs(...) : article L161-4 du code de l'urbanisme.

□ **Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) a pour objet principal de réglementer l'occupation et l'utilisation du sol dans les zones à risque.** Il délimite les zones exposées aux risques, et réglemente l'occupation et l'utilisation du sol dans ces zones, en fonction de l'aléa et des enjeux, et ce afin de ne pas augmenter le nombre de personnes et de biens exposés, de réduire la vulnérabilité de ceux qui sont déjà installés dans ces zones, et de ne pas aggraver les risques, ni d'en provoquer de nouveaux.

Le PPRI est composé d'un dossier de présentation comportant, d'une part, des documents cartographiques, et d'autre part, un règlement.

A chaque zone délimitée sur la carte de zonage correspond une réglementation spécifique de l'urbanisme. On distingue les zones inconstructibles, cartographiées en rouge et les zones constructibles sous conditions, cartographiées en bleu.

CONSÉQUENCES D'UN PPRI

Sur la constructibilité : l'extension d'une construction peut être interdite, ou soumise à des prescriptions comme des contraintes de maintien de la libre circulation des eaux. Le fait de mettre en place des protections n'est pas un droit à construire en aval de celles ci.

Sur la réduction de la vulnérabilité : le PPRI peut imposer des travaux de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant. La priorité est donnée à la protection des personnes et à la réduction des dommages.

L'OPAH :
A QUI S'ADRESSER ?
PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD
98 bis, avenue du Général de Gaulle
24600 COULOUNIEUX-CHAMBERS
téléphone : 05 53 35 13 53
mail : habitat@pays-isle-perigord.com
www.pays-isle-perigord.com

PERMANENCES

NEUVIC Mairie, 1 ^{er} jeudi du mois	> De 9h30 à 12h
VERGT Mairie, 1 ^{er} vendredi du mois	> De 9h30 à 12h
MUSSIDAN Mairie, 2 ^{ème} jeudi du mois	> De 9h30 à 12h
VILLAMBLARD Mairie, 2 ^{ème} jeudi du mois	> De 14h à 16h30
MONTPON-MENESTEROL Mairie, 3 ^{ème} jeudi du mois	> De 9h30 à 12h
SAINT ASTIER Centre Culturel la Fabrique, 4 ^{ème} jeudi du mois	> De 9h30 à 12h
SAINT ALVERE Mairie, 1 ^{er} lundi du mois	> Sur rendez-vous

PROGRAMME PERMIS PAR LE SOUTIEN FINANCIER DE :

PROPRIETAIRES : BENEFICIAIRES D'AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE VOTRE LOGEMENT

RENOVEZ, ECONOMISEZ, ADAPTEZ

INFO BRÛLAGE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est possible uniquement entre le 1^{er} octobre et le dernier jour de février (entre 10h et 16h). Pour ce faire un imprimé de déclaration est à remplir en mairie, indiquant le lieu de brûlage, au minimum 3 jours avant la date prévue. L'imprimé peut-être téléchargé sur le site de la mairie.

Vélo route voie verte

Période analysée : Mercredi 31 Août 2016 au Jeudi 31 Août 2017



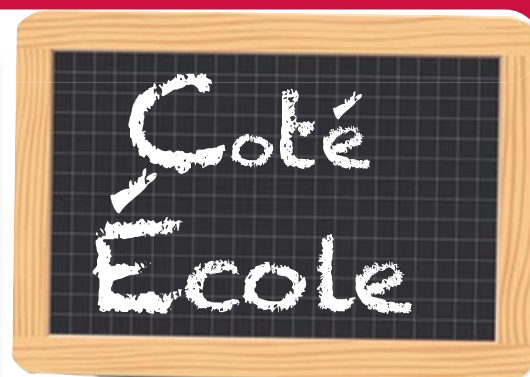
	Total des passages	Moyenne journalière	Jour de la semaine le plus fréquenté	Mois le plus fréquenté	Répartition	
					IN	OUT
Piétons	13 751	38	Dimanche	Août 17 : 2 145	55	45
Vélos	9 786	27	Dimanche	Août 17 : 1 767	53	47

IN : vers st louis en l'Isle

OUT : vers Mussidan



n° 24 Ecole de Saint Louis en l'Isle 2017-2018



Article de la classe de CP/CE1
de Mme Costedoat

Cette année, à l'école de Saint Louis, nous sommes 20 enfants de CP/CE1.

C'est devenu une tradition ! En Octobre nous avons récolté **les citrouilles, butternuts et autres potimarrons** que les élèves de l'année dernière avaient semés et repiqués dans notre jardin d'école.

Quand on est rentré des grandes vacances d'été, ils avaient bien poussé !

Nous avons organisé **une vente de citrouilles** et nous avons gagné 80 euros !

Nous avons aussi fabriqué **des couronnes** que nous avons vendues au marché de Noël.

L'argent que nous avons gagné va dans les caisses de l'Amicale des parents d'élèves de St

Louis et Sourzac. Cette association organise **des animations** et, avec l'argent récolté, finance nos projets, **l'achat de livres ou d'abonnements** pour l'école.

C'est grâce à l'Amicale et à la Commune de Saint Louis qui finance tous nos transports, que nous

pouvons profiter gratuitement de sorties pédagogiques pendant lesquelles nous apprenons des tas de choses passionnantes sur le monde qui nous entoure !



Nos projets pour l'année :

- Nous allons **au cinéma de Mussidan** une fois par trimestre et nous travaillons sur les films que nous y voyons.
- Nous participerons au **festival de « La Vallée » à Saint Astier** au mois de Mai.
- Nous recevrons un technicien du Syndicat du bassin de l'Isle qui viendra trois fois à l'école pour des **expériences et des informations sur notre rivière**. Avec lui nous irons faire une sortie sur le terrain et à la fin de l'année la maîtresse nous amènera visiter l'aquarium du Bugue.
- Nous allons mettre en place **un jardin** « pour tout le monde » dans des bacs le long du mur de l'école.
- Au mois de Juin nous nous rendrons aussi plusieurs fois **à la piscine**.

**Voilà ! Tout ça coûte cher !
Et nous essayons de participer à notre manière .**



Voilà un petit village qui mérite bien que l'on s'y arrête en ces journées du Patrimoine bien animées...

A Saint Louis en l'Isle, la journée a débuté autour du four à pain avec un casse-croûte généreux et s'est poursuivie par l'ouverture de l'église, au centre du village, où nous attendait une très belle exposition du photographe Gérard Combourg sur le thème du **Patrimoine des particuliers de la commune de St Louis**.

Quant à la mairie, à l'origine du projet, des **albums photo retraçant les différentes réalisations** effectuées au cours de ces dernières décennies par les municipalités successives, étaient proposés au public.

Dans la nef, nous pouvions apprécier la splendide **mise en scène de Jaque et Philippe**, qui pour la quatrième année nous ont regalé autour de costumes du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles prêtés par un théâtre de renom de Lyon.

Ainsi, tel un défilé qui se déroulait sous nos yeux émerveillés, **4 scénettes** se succédaient sur les thèmes de la musique, de la gourmandise, de la peinture et de la parfumerie.

Sans oublier «**le Point Rencontre**»

installé face à l'église qui présentait le fruit de leurs travaux décoratifs, ainsi que la

visite de la ferme «la Louise» commentée par son propriétaire Michel Gourdin.

La journée se termina sur un concert de «**Broken Biscuit**», musiciens Irlandais qui nous entraîna de la plus belle des façons jusqu'au début de la soirée.



Les associations...

LES AMIS DE LA MARCHE EN MUSSIDANAIS



Notre association de randonneurs a connu des modifications en 2017.

A notre assemblée générale de janvier, Mr Raymond Attard, président depuis 1999, a cessé son activité. Après quelques semaines de réflexion, un nouveau bureau a été élu pour que notre association perdure, à la satisfaction de nombreux

adhérents, 111 pour cette année. Il est proposé une randonnée chaque mercredi avec départ devant l'office du tourisme de Mussidan et le dimanche, à la découverte des vallées de la Crempse, de l'Isle, de la Beauronne, du Vern, du Salembre, la forêt de la double, de la Jemaye à Villamblard, de Valleuril à St Martial d'Artenset.

Notre slogan « convivialité et bonne humeur ».

Une sortie à la journée à été organisée au Bugue. Certains de nos adhérents ont participé aux 50 kms de Lalinde, 33kms de Libourne, 40 km

de Podensac, 30 km de la Charlemagne, 42,195 kms de Lamonzie.

Nous participons au weekend mécanique de Saint Front de Pradoux, à octobre rose, au téléthon.

Nous remercions messieurs les maires de Saint Font de Pradoux, d'Issac, de Saint Louis, Saint Etienne de Puycorbier et leur équipe pour leurs soutiens financiers et les diverses aides qu'ils nous apportent.

Merci aux bénévoles qui donnent de leur temps pour nous trouver de nouveaux parcours et les flécher.

Pour nous rejoindre ou pour tous renseignements :

Présidente : Benkraouda Catherine : 05 53 82 08 75

Vice-Président : Melet Francis : 06 43 38 34 30

Secrétaire : Mappa Gilles : 06 81 53 59 68

Passe les jours et les années... Le temps fait son oeuvre et les effectifs des chasseurs vieillissent sans que la relève des jeunes ne vienne inverser la tendance. Comment dans les futures années va évoluer notre activité ? Nul ne peut le dire... C'est un pan de la culture locale qui s'érode lentement...

Pourtant notre sport, quoi qu'en dise nos détracteurs, revêt un intérêt capital dans de nombreux domaines.

Nous laisserons de côté l'aspect économique, qui pèse tout de même, selon une étude récente, plus de 7 milliards d'euros au niveau national, pour nous focaliser sur la régulation du grand gibier, ainsi que de certains nuisibles qui voient s'accroître leurs populations dans des proportions toujours plus importantes au fil des ans (surtout en ce qui concerne les sangliers, mais pas que...)

Pour être, par définition, des utilisateurs de la nature, nous voyons bien les dégâts dans les forêts et cultures toujours plus importantes et ne perdons pas de vue, que ce sont les chasseurs, par l'intermédiaire des fédérations départementales, qui indemnisent les agriculteurs (16 millions d'euros en 2016 en France).

Et que dire des blaireaux, gibiers discrets s'il en est, mais qui est porteur et principal propagateur de la tuberculose bovine qui a touché cette année en Dordogne, presque trente troupeaux, dont certains ont été entièrement abattus et qui sont régulés par nos piègeurs.

Tout n'est pas sombre pour autant... Le petit gibier se porte bien, même si les densités demeurent faibles. Cependant, il faut dire que la voie verte l'y aide bien, dans la mesure où les chasseurs, prudents et responsables, évitent, pour leur grande majorité, de s'en approcher...

Ce constat établi, j'espère que l'horizon 2018 comblera toutes vos espérances et vous apportera santé et bonheur.

Le Président, P. FENELON.

LE POINT RENCONTRE

Notre atelier de création et de couture continue ses activités le lundi et le jeudi après-midi. Nous continuerons à vous présenter notre univers créatif tout au long de 2018 au gré des manifestations à St Louis.

En attendant de vous y retrouver nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année à venir.

Mireille Imbeaux



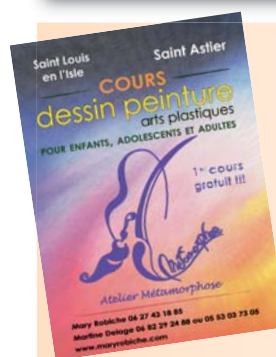
METAMORPHOSE

ST LOUIS EN L'ISLE et les arts plastiques tous les samedis de 14h à 17h30

Métamorphose est l'Atelier de l'Art où les artistes prennent conscience de la grandeur qu'ils ignorent en eux. Ils pratiquent l'art, cette métamorphose du réel qui, liée à une compétence technique, est la vraie source de l'imagination créatrice.

Ces cours se déroulent dans la salle d'exposition de Saint Louis en l'Isle tous les samedis de 14h à 17h30. N'hésitez pas à venir au 1^{er} cours qui est gratuit.

Ces cours sont le prétexte pour apprendre à dessiner, à créer soit d'une façon académique, soit d'une façon expressive tout en développant son identité artistique. Tous les artistes amateurs ou professionnels de 4 à 85 ans à participer aux 20 ans de l'atelier Métamorphose en Périgord qui se dérouleront les 27/28 et 29 avril à St Astier. Pour participer, les peintres doivent réaliser un travail sur le thème de la Métamorphose d'un format de 80x80 pour les enfants. Pour les sculpteurs, pas de dimensions imposées.



www.maryrobiche.com

AMICALE DU REGROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE SOURZAC - SAINT-LOUIS



L'ARPI organise des manifestations tout au long de l'année afin de récolter des fonds pour financer des activités scolaires des écoles de Sourzac et St Louis, mais aussi des journées récréatives ouvertes à tous.

Comme toute association, l'amicale vit de la réussite de manifestations qu'elle organise.

Nous aimerions que tous les parents se sentent concernés, et qu'ils n'hésitent pas à partager un peu de leur temps, car l'Amicale est également **un lieu de rencontres pour faire connaissance.**

Cette année, l'Amicale a organisé sa traditionnelle fête d'Halloween, un arbre de Noël au-

tour d'un buffet gourmand, avec une photo offerte avec le Père Noël et des

chocolats offerts à chaque enfant présent, un loto pour les enfants, un repas dansant, une opération vente de sets personnalisés par les élèves et la très attendue kermesse de fin d'année.

Il est à noter que les JEUDIS de l'ARPI (ventes de gâteaux à 16h) ont bien fonctionné, merci à tous et toutes les pâtisseries-pâtisseries, merci aux maîtresses qui se sont occupées de tout.

Il est nécessaire de lancer un appel aux parents, l'ARPI a

besoin de votre aide pour exister, le bureau seul ne peut pas assumer toute une année scolaire d'animations... D'ailleurs le manque de bénévoles nous oblige à diminuer nos activités, espérons que 2018 soit l'année du renouveau pour l'ARPI.

PROJETS 2018 :

* Vente de crêpes à Intermarché : 10 février

* Carnaval : 3 mars à St Louis

* Kermesse le 30 Juin à Sourzac

L'Amicale espère que ses manifestations obtiendront un vif succès lors de cette nouvelle année scolaire, nous espérons vous rencontrer nombreux, selon vos disponibilités, afin que perdurent les animations en faveur des élèves du regroupement et la bonne entente entre tous

REMERCIEMENTS :

L'Amicale remercie tous les acteurs des manifestations qui ont ponctué l'année scolaire enfants, parents, amis de l'ARPI, équipes enseignante et non-enseignante, animatrices des TAP, ainsi que les deux municipalités, les SIVOS et communautés de communes.

Merci à tous !



*L'équipe de l'ARPI
se joint à moi pour
vous souhaiter
une excellente
année 2018.
Le Président :
Vincent Roux*



AUORE ZUMBA À SAINT-LOUIS

Bonjour St Louis ! C'est avec plaisir que je viens vous dire que nous continuons nos cours de Zumba chaque jeudi au Foyer rural à 20h00 en 2018. Nous avons plus d'élèves et le groupe est super gentil. La majorité sont les adultes mais nous avons des enfants aussi ; je suis contente des progrès de toutes mes élèves et je les remercie pour leur fidélité.

J'ai une bonne équipe qui danse sur la scène avec moi, je suis très fière d'eux et de toutes leurs réalisations.

Peut-être, cher lecteur, ne connaissez-vous pas la Zumba ? Ce sont des exercices sans "contraintes", en mêlant des mouvements à haute intensité et à

basse intensité qui vous permettent de rester en forme et de garder la ligne dans un esprit festif. Laissez-vous emporter par les rythmes de la musique latino-américaine et des musiques du monde. C'est dur quelquefois mais cela procure beaucoup de plaisir ! J'aime bien dire, perdez du poids mais pas votre sourire.

Chaque année nous avons un spectacle de Zumba à Noël pour tous mes élèves ensemble de St Louis, St Front et St Laurent des Hommes. Regardez nos photos.

Si vous êtes intéressés, allez sur le site web pour toutes les informations :

www.auorezumba.com

Je remercie La Mairie et tout le monde à St Louis.

A bientôt !

Aurore Zumba



TAÏ-CHI & CHI QONG

Pour la 3^{ème} année consécutive, et dans une ambiance conviviale, l'association du Foyer Rural de ST LOUIS EN L'ISLE vous propose des séances de Tai-chi et Chi gong Le mercredi de 15h00 à 16h00 dans la salle des fêtes

Bienvenue à tous et toutes de 5 ans à 150 ans !

Ces séances sont un bain de jouvence pour certains, un instant de relaxation pour d'autres, et la connaissance de notre corps. Donc n'hésitez plus, venez vous faire du bien.

«Les habitants
de Saint Louis en l'Isle
s'appellent **Les LUDOVICIENS**
(du latin Ludovic qui veut dire Louis)»

BULLETIN
MUNICIPAL
NO : 18



infos...

JOURS et HORAIRES

d'OUVERTURE de la MAIRIE

Les MARDI et JEUDI après midi de 14H à 18H

VENDREDI 8H30 à 10H30 - 14H à 18H

Tél : 05.53.81.04.53

Fax : 05.53.81.40.01



Adresse e-mail :
mairie.st.louis.en.lisle@wanadoo.fr
Site : www.saint.louis.en.lisle.fr